Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230220-SDAF2023-03bis-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/02/2023

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SEINE-ET-MARNE

ARRETE SDAF 2023 – 03 bis
Portant délégation de signature

La Présidente du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 1424-24 à L 1424-24-4 et L 1424-27 relatif à la présidence du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours,

Vu l'élection en date du 1er juillet 2021 de Monsieur Jean François PARIGI en qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,

Vu l'arrêté n° 2021/025/DGS/SGA du 1er juillet 2021 relatif à la Présidence du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de Secours de Seine-et-Marne portant nomination de Madame Isoline GARREAU en qualité de Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

Vu le Conseil d'administration d'installation du 16 juillet 2021,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 16 juillet 2021 relative à la délégation à la Présidente du Conseil d'administration concernant les marchés passés selon une procédure adaptée,

Vu l'arrêté ministériel conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Madame la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne portant nomination du Colonel hors classe, Monsieur Bruno MAESTRACCI, en qualité de Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef de Corps des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne à compter du 1er septembre 2020,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la proposition d'adaptation organisationnelle de l'établissement en date du 5 décembre 2022

Considérant que l'organisation du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne nécessite un dispositif de délégation de signature, afin d'assurer un meilleur fonctionnement de service public et sa continuité,

Sur proposition du Directeur départemental,

Arrête,

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée, aux chefs de services et leurs adjoints figurant à l'article 2 du présent arrêté afin de signer dans la limite de leurs attributions et en cas d'absence ou d'empêchement des chefs de service à leurs adjoints figurant à l'article 2 :

Dans le domaine de l'administration générale

- Les actes courants de gestion administrative du service,
- Les notes internes au service,
- Le dépôt de plainte et le dépôt de main courante auprès du commissariat ou de la gendarmerie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230220-SDAF2023-03bis-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/02/2023

Dans le domaine des marchés publics et de la commande publique

Pour les chefs de service hors sous-direction technique infrastructure :

- Les marchés publics d'un montant inférieur à 5 000 € HT (pièces contractuelles, lettres de commande, notifications), leurs modifications et leurs décisions d'exécution notamment les bons de commandes aux fins de signature électronique et manuscrite, les ordres de service, les pièces relatives à la sous-traitance, les procès-verbaux, les comptes-rendus de réunion technique, les décomptes de pénalités, décomptes de liquidation, les mises en demeure, les résiliations.

- Dans le cadre des marchés publics supérieurs ou égal à 5 000 € HT : les décisions d'exécution notamment les bons de commandes (ou engagements comptables) d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT, les ordres de service, les procès-verbaux, les comptes rendus de réunion technique, les décomptes de pénalités, les décomptes de liquidation, les mises en demeure (à l'exception des pièces relatives à la sous-traitance et à la résiliation), aux fins de signature manuscrite, électronique.

- Les factures, propositions de paiement et décompte général définitif, quel que soit leur montant, exécutés dans la limite de leurs attributions.

Pour les chefs de service de la sous-direction technique infrastructure ainsi que le chef de service environnement au travail

- Les marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € HT (pièces contractuelles, lettres de commande, notifications), leurs modifications et leurs décisions d'exécution notamment les bons de commandes aux fins de signature électronique et manuscrite, les ordres de service, les pièces relatives à la sous-traitance, les procès-verbaux, les comptes-rendus de réunion technique, les décomptes de pénalités, décomptes de liquidation, les mises en demeure, les résiliations.

- Dans le cadre des marchés publics supérieurs ou égaux à 40 000 € HT : les décisions d'exécution notamment les bons de commandes (ou engagements comptables) d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT, les ordres de service, les procès-verbaux, les comptes rendus de réunion technique, les décomptes de pénalités, les décomptes de liquidation, les mises en demeure (à l'exception des pièces relatives à la sous-traitance et à la résiliation), aux fins de signature manuscrite, électronique.

- Les factures, propositions de paiement et décompte général définitif, quel que soit leur montant, exécutés dans la limite de leurs attributions.

Pour les chefs de section de la sous-direction technique infrastructure :

- Les bons de commandes d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT aux fins de signature électronique et manuscrite, dans le cadre de l'exécution des marchés publics.

Pour les chefs de section hors sous-direction technique infrastructure :

- Les bons de commandes d'un montant inférieur ou égal à 1 000 € HT aux fins de signature électronique et manuscrite, dans le cadre de l'exécution des marchés publics.

Dans les domaines conventionnel, comptable et financier :

- Les certificats de cession,
- Les procès-verbaux de destruction de matériels,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230220-SDAF2023-03bis-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/02/2023

Article 2 : Les agents visés par le présent arrêté sont les suivants :

- Les chefs de service et leur adjoint, détail annexe 1,

Article 3 : Tous les arrêtés et dispositions antérieurs relatifs au même objet sont abrogés à compter de la signature du présent arrêté.

Article 4 : En vertu de l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.

Article 5: Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Seine-et-Marne et le Payeur départemental sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne
- Notifié aux intéressé(e)s

Fait à Melun, le 20 FEV. 2023

La Présidente,

Isoline GARREAU

Je soussigné déclare
avoir reçu notification
de cet arrêté le
Signature

Copie : Payeur départemental

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230220-SDAF2023-03bis-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le Préfet le 20/02/2023

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE SEINE-ET-MARNE

Annexe 1 – Chefs de service

ARRETE SDAF 2023 – 03 bis
Portant délégation de signature

DIRECTION GENERALE

NOM Prénom	Fonction
Sylvain WDOWIK	Chef du service communication
Flavien DOCHE	Adjoint au Chef de la communication

SOUS DIRECTION TECHNIQUE INFRASTRUCTURES (SDTI)

NOM Prénom	Fonction
Rémy SBAIZERO	Chef du service des matériels
Frédéric MAILLARD	Chef du section magasin départemental
Frédéric DEVRIENDT	Chef du section atelier départemental
Laurent CRAMPON	Chef de section magasin ARI/EPI/risques technologiques
Tanguy BANNIER	Chef du service habillement
Nicolas BLOCHET	Adjoint par intérim au chef du service habillement
Sylvain DELEPINE	Chef du service des grands projets et travaux d'entretien
Malorie N'SONGO	Chef du service maintenance, régie et équipement
Bérenger CARRON	Chef du service programmation, énergie et gestion patrimoniale
Cécile MIRON	Chef du service administration, finances, commande publique
Catherine POUDEVIGNE	Adjointe au chef du service administration, finances, commande publique

SOUS-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION (SDRHF)

NOM Prénom	Fonction
Antony TRABUCHET	Chef du service promotion et développement du volontariat
Matthieu MULLER	Chef du service Risques métiers, qualité de vie
Laurent GIRARDIERE	Chef du service en charge de la conception, de l'évaluation et de l'innovation de la formation
Jean-Michel ANDRE	Chef du service en charge de la planification et de la mise en œuvre des formations
Ange-Marie NAHAN	Chef de section restauration hôtellerie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230220-SDAF2023-03bis-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/02/2023

SOUS-DIRECTION OPERATIONS, PREVISION, PREVENTION (SDOPP)

NOM Prénom	Fonction
Alexis FREMAUX	Chef de service du traitement de l'alerte et de la gestion des données opérationnelles
Fabrice PETIT	Chef de doctrines opérationnelles
Aurélie MUCHERIE	Chef de service exploitation spatiale des données opérationnelles
Hervé BELZANNE	Chef du service défense extérieure contre l'incendie
Benoît FRADIN	Chef de service installations classées pour la protection de l'environnement
Olivier GAILLARD	Chef de service planification opérationnelle
Florian PELLETIER	Chef de service prévention Nord
Pascal FELLAH	Chef de service prévention Sud

SOUS-DIRECTION PERFORMANCE SYSTEMES D'INFORMATION (SDPSI)

NOM Prénom	Fonction
Emmanuel GERARDIERE	Chef de service Etudes et application
Clothilde BATAILLER	Chef de service Infrastructure des systèmes d'information
Maxime RASELINARY	Chef de service relations utilisateurs
Jean-François CAGNA	Chef de service support opérationnel
Christine GIROD-VANOUDHEUSDEN	Chef de service suivi stratégique et performance et déléguée à la protection des données
Mickaël BENOIST	Chef de service données et évaluation
Christophe JORGE	Chef de service logiciels des unités

SOUS-DIRECTION PROSPECTIVE INNOVATION INCUBATION (SDPI²)

NOM Prénom	Fonction
Nicolas RUEHL	Chef du service laboratoire et partenariats techniques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230220-SDAF2023-03bis-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/02/2023

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES (SDAF)

NOM Prénom	Fonction
Nathalie DEMAISON	Chef du service Budget, investissement, dette
Pascale KACY	Chef du service marchés publics et sécurisation des achats
Emmanuelle BELHOMME	Adjointe au chef du service marchés publics et sécurisation des achats
Patricia COULOM	Chef du service compliance, intermédiation, archivage
Jacques BRIEND	Chef du service environnement de travail
Béatrice PEREZ-PELTIER	Adjointe au chef de service environnement au travail
Pascal CORNEILLE	Gérant du restaurant
Aurélie CHIESA	Adjointe au gérant du restaurant

SOUS-DIRECTION SANTE ET SECOURS MEDICAL (SDSSM)

NOM Prénom	Fonction
Philippe ZELL-VAILLANT	Chef de service PUI

Copie : Payeur départemental